



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre LEMYRE.

PRESENTS – M. Arnold UIJTTEWAAL, Mme Isabelle HERVY, M. Michel DUPUY, MM Paul HACQUARD, Xavier SOREL, Mmes Claude MORIN, Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, Mmes Mauricette DESHAYES, Yolande LEBRET, Dominique MERIADEC, Josiane JOUSSELIN, MM Charles MICHEL, David TRAISNEL, Michel SOL, Mmes Charlette TERRISSE, et Christelle MORRY.

M David FAUVIN, receveur municipal.

Absent excusé : M. André LEFEVRE qui a donné pouvoir à M. Michel SOL

Secrétaire de séance : M. Charles MICHEL.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2014 appelle quelques modifications suivantes :

M. SOL remarque qu'il existe des fautes d'orthographe dans le compte rendu et demande à les corriger.

M. SOL remarque qu'il y a lieu de modifier sous le 1^{er} point : liste LEFEVRE en liste SOL

M. SOL remarque dans le 3^e point : indemnités de fonction des élus qu'après avoir constaté un effort collectif, 3 adjoints contre 4 à la mandature précédente, il pensait qu'un effort individuel suivrait, c'est-à-dire une diminution du montant des indemnités et non une augmentation.

M. SOL remarque dans le 4^e point : délégations consenties au maire par le conseil municipal : qu'il avait fait part de son désaccord quant à ces délégations.

M. SOL remarque dans le 7^o point - questions diverses : qu'il a répondu à propos des fichiers sur l'ordinateur, qu'il a supprimé des fichiers créés pour son usage personnel d'analyse des dossiers ponctuels.

M. GEFFROY revient sur l'indemnité de fonction des élus, à savoir qu'il a réalisé un calcul remis aux conseillers dans lequel il explique l'effort réalisé grâce à la diminution du nombre d'adjoints et qu'il y a une économie pour la commune supérieure à 5 000 € par an.

M. SOL et Mme TERRISSE font remarquer que c'est lui qui avait demandé un pourcentage moindre lors du début du précédent mandat.

M. GEFFROY précise qu'il ne savait pas à cette période que les indemnités récompensaient si mal par rapport au travail effectué par les maires et adjoints.

M. SOL dit que c'est petit de demander une petite augmentation de 3 %.

M. UIJTTEWAAL répond à M. SOL que, concernant l'effort individuel, il consiste à faire le travail de 4 par 3 personnes.

Mme MORRY fait la remarque suivante à propos de l'absence de commission urbanisme :

A la question de M. SOL, pourquoi il n'y avait pas de commission d'urbanisme, Mr le Maire a répondu, « parce que je me la garde » et il a ajouté « comme cela il n'y aura pas de discussions », je suis intervenue pour dire que ce n'est pas une réponse recevable, pour une non création de commission d'urbanisme et j'ai demandé une justification. Mr le Maire a dit qu'il n'y a qu'à créer une commission d'urbanisme en l'ajoutant à celle des finances.

Réponse de Mme MORRY : c'est une question d'interprétation.

Mr LEFEVRE nous a fait part les remarques suivantes par écrit : concernant la commission de jumelage : il ajoute que c'est la commune qui est jumelée avec Erlabrunn et non le comité de jumelage. Le rôle de la commission est de veiller au respect de la Charte signée par les 2 communes et de rencontrer le bureau du jumelage.

Après toutes ces remarques, le procès-verbal du conseil du 8 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

1° BUDGET PRIMITIF 2014

M. FAUVIN, receveur municipal, explique aux membres du conseil le fonctionnement d'un budget primitif. Une réunion d'information sur les principes d'un budget communal sera programmée fin mai ou début juin pour les nouveaux élus du canton.

Il présente le Budget Primitif de l'année 2014 préparé et étudié lors de la commission des finances du 18 avril 2014.

M. FAUVIN détaille article par article le budget ce qui amène M. SOL à demander des explications et précisions sur différents articles des dépenses et recettes de fonctionnement, et sur les investissements.

Article 605	le détail des achats de matériel pour effacement de réseaux	travaux à l'Emprionnerie + réserve
Article 60632	Petit équipement	réserve
Article 6067	Fournitures scolaires, diminution du nombre d'élèves	Non détaillé pour l'instant
Article 61522	Entretien bâtiments, voies et réseaux : quel est le chiffre précis	Chiffre approximatif car retard pour effectuer des devis
Article 61523	et combien dans réserve	
Article 6232	Fêtes et cérémonies	Villes en scène + fêtes et cérémonies (globalisé car nouveau logiciel sous cet article)
Chapitre 012	Charges de personnel : + 11,4 %, ce qui paraît énorme, vu le gel du point d'indice	Remplacement du personnel en maladie et maternité
Article 6532	Frais de mission des élus, Qu'en est-il des frais de déplacement du maire ?	Inscription congrès des maires Article 6251
Article 6558	Autres contributions obligatoires	Subvention OT
Article 6574	Subventions aux associations, l'Etat diminuant les dotations aux collectivités, ne serait pas préférable de diminuer les subventions aux associations	Enveloppe globale, sera revu lors d'une séance d'attribution des subventions en juin
Article 7067	Recettes cantine et garderie, quel est le détail ?	Recettes globales
Opération 96	PVR pourquoi chiffre si précis	Remplacée par taxe d'aménagement Augmentation de la TVA sur le RAR Lotissement LAISNE, pavillon individuel, lotissement chasse des Noyers.
Opération 124	Acquisition matériel et logiciel pour qui les ordinateurs ?	2 ordinateurs portables pour l'école et les autres pour la mairie.
Opération 131	Matériel roulant, tracteur tondeuse et débroussailleuse, trop cher	Devis en cours de diminution
Opération 135	Rénovation des points lumineux, attendre retour sur investissement avant de faire des travaux et subvention supérieure au montant des travaux prévus	Subvention concerne les travaux de l'année 2013, 105 points lumineux.
Opération 136	Etude maison médicale, pourquoi encore une étude et pas de travaux	Pas de chiffrage de la maison médicale M. UIJTTEWAAL précise que ce n'est pas un frein à l'avancement
Opération 139	Travaux de voirie 2014 qu'est-il prévu ?	Enveloppe approximative, mais travaux spécifiques non prévus, à déterminer
La section d'investissement du budget est en suréquilibre		Si surplus se confirme, il sera utilisé pour des travaux.

M. UIJTTEWAAL signale que lors de la commission des finances, il a été demandé de surveiller en particulier les dépenses de téléphonie et de l'école.

Mme TERRISSE demande pourquoi les recettes de fonctionnement concernant la garderie diminuent alors que les charges de personnel restent inchangées.

Comme l'a expliqué Mr FAUVIN, les dépenses ont un caractère limitatif, donc il faut mieux prévoir plus en dépenses alors que c'est l'inverse pour les recettes.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, VOTE POUR L'ANNEE 2014, LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION, A SAVOIR :

-	Taxe d'habitation	:	14,86 %
-	Taxe Foncier bâti	:	14,72 %
-	Taxe Foncier non bâti	:	30,26 %
-	Cotisation Foncière des entreprises	:	15,68 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif 2014 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 622 457 €** pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à **1 014 768 €** et les dépenses à **901 078,65 €**.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par 17 voix pour et 2 voix contre, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF, ainsi proposé, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

2° CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Puis, il précise les conditions à remplir par les commissaires et celles touchant à la constitution de la commission.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires (dont un domicilié en dehors de la commune) et six commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Aussi, convient-il, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission municipale des impôts directs.

Monsieur le Maire propose une liste de vingt-quatre noms, soit douze pour les membres titulaires et douze pour les suppléants.

APRES DISCUSSION ET DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE PROPOSER A LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES, LA LISTE SUIVANTE :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Mr UJTTEWAAL Arnold	Mme DESHAYES Mauricette
Mme HERVY Isabelle	Mr TOURNAILLE Claude
Mr DELOEUVRE Bernard	Mr MARIE Patrice
Mme DUBOSQ Françoise	Mr LANEELLE Patrick
Mr HACQUARD Paul	Mr CATHERINE Maurice
Mme BROSTIN Marie	Mr ROUX Maurice
Mme DORAPHE Alice	Mr GERVAIS Jean
Mr GEFFROY Guy	Mr LETERRIER Jean-Denis
Mr SOL Michel	Mr POISSON Charles
Mr LEFEVRE André	Mr LAURENT Gérard
Mr HARDY Louis (propriétaire du bois)	Mme HARDY Catherine
Mr MONNIER (Morsalines)	Mme MARCHAIS Josiane (Morsalines)

Commission électorale

Monsieur le Maire propose de constituer la commission électorale. M. Bernard DELOEUVRE est délégué de l'administration et Mme Marie FICHET, déléguée du Tribunal de Grande Instance. Il demande aux membres du conseil de désigner trois conseillers ayant une bonne connaissance de la population pour siéger à cette commission.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DESIGNE LES PERSONNES SUIVANTES POUR SIEGER A LA COMMISSION ELECTORALE :

- **Monsieur Jean-Pierre LEMYRE**
- **Monsieur Charles MICHEL**
- **Monsieur André LEFEVRE**

3° CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Délégué Militaire Départemental Adjoint de la Manche en date du 7 avril 2014, demandant au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un « correspondant défense ».

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de satisfaire cette requête.

A L'UNANIMITE, MONSIEUR MICHEL DUPUY EST DESIGNE CORRESPONDANT DEFENSE.

4° DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

- Déclarations d'Intention d'Aliéner :

Le droit de préemption n'a pas été exercé par la Commune sur les parcelles suivantes :

DIA reçue le 02 avril 2014 transmise par SCP LEFRANCOIS et BRAMOULLE, notaires à QUETTEHOU, concernant les parcelles AH 37 et 40 d'une contenance de 1350 m², propriétés bâties de Cts Louis DELOEUVRE.

DIA reçue le 14 avril 2014 transmise par Maître DELAY et Maître ARNOUX, notaires à MONTEBOURG, concernant la parcelle AB 397 d'une contenance de 2038 m², propriété bâtie de M. et Mme LESAGE Jean-Marie.

- SITE Internet

Création d'un site internet pour la commune sur campagnol.fr avec un abonnement annuel de 180 € plus une cotisation à l'Association des Maires Ruraux de la Manche de 100 €/an. Il est consultable sur internet pour les conseillers afin de l'alimenter. Il sera communiqué à la population à travers le prochain bulletin.

M. SOL demande qui va le mettre à jour ?

M. UIJTTEWAAL répond que c'est lui, il demande à chaque conseiller de d'envoyer leur photo d'identité pour la mise en ligne du trombinoscope des élus et publication dans le bulletin.

5° QUESTIONS DIVERSES

M. SOREL dit qu'il a été interpellé par M. BRISSET concernant le manque de rambarde au niveau du pont des Berne sur la piste cyclable.

Mr le Maire répond que cette dernière a été livrée en tant voulu mais que M. le Maire de ST VAAST LA HOUGUE a refusé sa pose car il a des exigences spécifiques, et que la commune de Quettehou ne peut pas installer seulement sa moitié.

M. DUPUY relate que les employés des services techniques ont été confrontés à un problème avec un chien errant agressif. Est-ce du ressort des pompiers ?

Mr le Maire dit que la commune devra payer la prise en charge par les pompiers alors que la commune adhère à l'association « la pension des 4 pattes » à Brix et qu'un chenil est installé à l'atelier municipal.

M. DUPUY demande qui est responsable en cas de morsure des employés communaux.
C'est la commune.

Mme MORRY souhaite savoir où en est la vente des terrains de la Croix Chandeleur

M. le Maire lui répond que c'est en cours, que les dossiers ont été retournés au cadastre et qu'il y a 5 options d'achat pour des résidences principales.

Fin de la séance : 22 h 50.

Le SECRETAIRE,
Charles MICHEL



Le MAIRE,
Jean-Pierre LEMYRE

